

Plainte contre l'employeur

Par nonna, le 31/05/2013 à 16:07

bonjour

mon fils a eu un accident du travail. Il a perdu un oeil. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des accidents (moins graves) dans son entreprise et sur cette machine précisément. Les gendarmes sont intervenus mais nous n'avons pas le rapport de gendarmerie. Mon fils est handicapé maintenant. Il a une famille a charge. Il n'a que 24 ans et toute sa vie est bouleversée à cause de cet accident. J'ai lu qu'il pouvait porter plainte contre son employeur pour blessure involontaire dans le cadre du travail je crois. Je voudrais savoir comment faire, à qui s'adresser. Faut-il prendre un avocat? Merci

Par Lag0, le 31/05/2013 à 19:02

Bonjour,

D'après votre exposé, je verrais personnellement plutôt "la faute inexcusable de l'employeur". Voir par exemple ce dossier :

http://www.carsat-pl.fr/risques/tarification/principes/faute_inexcusable_employeur.htm

Par DSO, le 01/06/2013 à 15:09

Bonjour,

J'ajouterai simplement qu'il est conseillé de prendre un avocat compte-tenu de la gravité des

faits et de ses conséquences.	
Cordialement, DSO	

Par moisse, le 01/06/2013 à 19:49

C'est d'autant un excellent conseil que l'avocat pourra avoir accès au dossier et aux PV des forces de l'ordre, ainsi que de l'inspecteur du travail.